

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-31

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 26 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : Mme PICHON à Mme BOUSSARD, M. BIGOT à M. GEORGE

Absents : Mme Anne-Françoise GIBERT, M. TEILLON, Mme GENNESSON, M. Philippe POLOME

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2025-31) DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION GRAINS COMMUNS

Malgré la richesse de la vie associative locale de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, un collectif d'habitants a constaté l'absence de lieu de convivialité où les habitants pouvaient se retrouver, échanger, partager un verre ou participer à des événements culturels et citoyens.

Ce collectif a décidé, au printemps 2025, de créer sur la commune, un café associatif au nom de « Grains Communs ».

Leur ambition est de faire de ce café un lieu vivant, participatif et ancré dans le territoire, une première étape vers un tiers-lieu qui pourrait accueillir d'autres initiatives locales. Plus de 80 personnes ont déjà été mobilisées et préparent un premier événement éphémère pour faire connaître leur démarche.

Pour concrétiser cette dynamique, l'association sollicite un soutien financier de la commune afin de leur permettre de financer les premiers besoins matériels (mobilier, communication, logistique) et de poser les bases solides de leur action.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la comptabilité M57,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 500 €
- **D'IMPUTER** cette dépense au budget communal, article 65748,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette décision.

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

